Marseille (13) : La justice a ordonné au département de prendre en charge les mineurs isolés

09/03/2021 à 11h04



Saisi en référé par plusieurs associations, le tribunal administratif de Marseille enjoint le département des Bouches-du-Rhône de prendre en charge les mineurs isolés(MNA).

Ce lundi, le tribunal administratif de Marseille, saisi en référé par plusieurs associations dont Médecins du monde et la Cimade, a ordonné le conseil départemental des Bouches-du-Rhône, présidé par Martine Vassal (LR) d'actualiser la liste des mineurs isolés présents sur son territoire et de leur assurer dans les 15 jours une assistance et mise à l'abri.

Les associations requérantes reprochaient au conseil départemental de « **se retrancher derrière une impossibilité matérielle ou un manque de moyens** » pour ne pas assurer leur obligation, causant ainsi « **une atteinte grave au droit à la vie et à la protection de la santé** » inscrits dans la Constitution.

…

Au final seuls 7 des 38 jeunes, placés sous ordonnance de placement provisoire, ont été pris en charge par le département qui a décidé d'attendre un « **retour d'évaluation de la minorité des autres personnes** ».

Source 20 minutes